CONTRAT DE SAILLIE | Monte en Main

Saison de monte 2025

GIGAHERTZ

Réservé administration

VENDEUR

Génétiqu'Anglo
34b Avenue Général de Gaulle
47000 AGEN
05 24 31 50 59
06 82 62 76 24 – 06 82 41 22 50
Email : genetiqu.anglo@gmail.com

ACHETEUR

NOM Prénom	
Adresse	
CP + Ville	
Tel	
Mail	

JUMENT

Nom :	*N° SIRE :*	*Père :*

CENTRE DE MISE EN PLACE

Nom du Haras	Génétiqu'Anglo/ Haras de Nérac
Adresse	Route de Francescas
CP + Ville	47600 Nérac
Tel	06 72 12 27 71
Nom du responsable	Diane SARION

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes

Frais techniques	=	174,07 € TTC
1ère fraction – Réservation	=	158,25 € TTC
2ème fraction – Solde au PV	=	422 € TTC

1) Facturation **:**

1ère fraction est réglée ce jour par chèque joint au contrat. La déclaration de saillie sera effectuée seulement après la réception et le règlement du contrat signé. Un chèque de caution est établi ce **jour pour la deuxième partie du paiement et remis au vendeur qui s'engage à l'encaisser que lorsque la condition retenue ci-dessus** a été réalisée. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Si le règlement de la 1ère fraction intervient au cours de l'année de naissance du poulain, le prix de la 1ère fraction subira une majoration de 300€ HT que l'acheteur s'engage à régler, le vendeur se réserve le droit de bloquer la déclaration de saillie en cas de factures impayées. Pareillement, si le règlement de la 2ème fraction intervient après le 31 décembre de l'année de naissance du poulain, le prix de la 2ème fraction subira une majoration de 300€ HT que l'acheteur s'engage à régler, le vendeur se réserve le droit de bloquer la déclaration de naissance en cas de factures impayées.

2) Déroulement de la monte :

L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces saillies en monte en main. Il passera avec le centre de monte une convention distincte d'hébergement de sa jument et **en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'Acheteur**.

CONDITIONS PARTICULIERES

La jument sera acceptée sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- **Test d'artérite / métrite obligatoire**
- **Vaccination à jour : Tétanos / Grippe + Rhinopneumonie obligatoire (2 injections à 1 mois d'intervalle)**
- **Non ferrée des postérieurs**

Fait en deux exemplaires à _____, le _____/_____/_____

Le vendeur, L'acheteur *(précédée de la mention « Lu et approuvé »)*